



Je suis victime d'un mariage gris

Par **grisaille**, le **27/03/2009** à **12:25**

Je suis victime d'un mariage gris célébré en octobre 2008. Je souhaite annuler ce mariage, mais peur des représailles. Mon conjoint, bien qu'il n'ait pas encore obtenu ses papiers) a quitté le domicile conjugal en janvier pensant qu'on resterait amis et que je mentirais pour lui lors de ses démarches à la préfecture. Comme j'ai refusé, il me harcèle entre "je t'aime toujours, je veux revenir" et des menaces (de sorcellerie notamment, il est camerounais).rnJe ne sais pas comment entamer les démarches d'annulation, ni le temps que cela va prendre et comme lui risque d'être expulsé (il est en situation irrégulière), je ne sais pas de quoi il est capable pour m'en empêcher..

Par **Tisuisse**, le **27/03/2009** à **13:31**

Bonjour,rnrnLa solution ? prenez un avocat et faites une demande en annulation auprès du tribunal administratif.

Par **Patricia**, le **27/03/2009** à **19:06**

Bonsoir,rnrnConnectez-vous sur le joli site d'Ambre, (une des membres de ce forum)rnqui est très révélateur et vous apportera des réponses

:rnrn<http://www.amourcartedesejour.com>rnrnrnP.S. Ne vous laissez pas intimider par ses menaces de sorcellerie (il "joue" avec la sensibilité féminine...) rnEt sachez que si il a quitté le domicile conjugal, il est en tort vis à vis des lois du mariage français. rnPour votre sécurité et vous protéger, allez à la Police ou au commissariat le plus proche de chez vous pour déposer

"main courante".
Expliquez clairement ses menaces, son départ...
Montrez-vous aussi forte et sûre que lui et dites-lui votre démarche.
Même si en tant que femme, je comprends que ce n'est pas facile...
Je doute qu'elle ne lui fasse pas peur... Les étrangers "aiment" rarement la police et la gendarmerie...
Pour votre divorce, il est impératif de faire appel à un avocat.
Bon courage à vous.

Par **Patricia**, le **28/03/2009** à **13:53**

L'avocat est la meilleure solution. Il saura vous conseiller et fera le nécessaire.
Sachez que si par la suite vous souhaitez d'autres renseignements et/ou conseils, qu'ils soient juridiques ou non, revenez sur le forum...
Il y aura toujours une personne qui pourra vous aider.
Bon week, gardez courage et confiance en vous,
Amicalement.

Par **amanda101**, le **29/03/2009** à **03:44**

Il n'est pas que les étrangers qui aiment rarement la police tout le monde n'aime pas trop la police ce n'est pas un conseil mais madame avant de l'épouser qu'est-ce que votre relation avec vous entretenue avec votre mari camerounais soyez franche et juste sans mentir et on vous aidera pourquoi a-t-il quitté son domicile conjugal que s'est-il réellement passé entre vous dites-nous la vérité et on pourra mieux trouver les solutions à votre problème ok.